

Comment récupérer la résidence de mon père ayant travaillé en Fra

Par HOUHOU, le 18/03/2014 à 10:45

BONJOUR ,MON PÈRE A TRAVAILLER EN FRANCE DURANT LA PÉRIODE ALLANT DE 1960 A 1983 ,IL A RÉSIDER EN FRANCE EXACTEMENT A LA VILLE DE THIONVILLE A Metz ET A SON RETOUR EN ALGÉRIE IL A REMIS SA REDESSINE A L ADMINISTRATION FRANÇAISE ET EN CHERCHE MAINTENANT LA PROCÉDURE LÉGAL E POUR RÉCUPÉRÉ SA RÉSIDENCE. MERCI POUR VOTRE AIDE

Par alterego, le 18/03/2014 à 11:13

Bonjour,

A quel titre occupait-il cette résidence et vous à quel titre prétendez-vous la "récupérer" ?

Cordialement

Par aguesseau, le 18/03/2014 à 11:44

bjr,

écrivez en minuscule svp.

votre message n'est pas très compréhensible.

on ne sait pas si vous parlez d'une résidence (logement) ou d'une carte de résidence de votre

père ou d'obtenir un titre de séjour ! cdt

Par HOUHOU, le 19/03/2014 à 10:45

bonjour,merci pour votre attention accorde a ma doléances je tiens a vous porter qlq précision concernant la résidence de mon père qui étais un ouvrier dans une usine de la sidérurgie et il avais une carte de résidence et je souhaite bien lui la restituée car il a remise a l administration française avant son retour en ALGERIE comme ça étais le cas de la majorite des immigres

Par aguesseau, le 19/03/2014 à 12:07

bjr,

ce type de document n'est conservé par les archives que pendant la durée d'utilité administrative et dans le cas d'une carte de résidence, ce délai est de 5 ans depuis la date à laquelle la carte a été rendue.

mais vous pouvez toujours demander cette carte à la préfecture qui a délivré ce document. cdt

Par HOUHOU, le 19/03/2014 à 14:12

pourrais je avoir l'adresse de la préfecture de la MOSELLE?

Par aguesseau, le 19/03/2014 à 14:55

vous devriez trouver ce renseignement sur internet.